

COMMUNE DE
VESANCY

01170



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vesancy ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Préambule

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté les dépenses de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion des affaires courantes et au fonctionnement des services communaux, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.

De l'autre, les dépenses d'investissement préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

I - La section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Réalisés 2023	Réalisés 2022
Dépenses	676 321,27 €	516 217,86 €	487 481,46 €
Recettes	676 321,27 €	711 662,03 €	740 715,01 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		195 444,17 €	253 244,55 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		27 641,56 €	
Résultat de fonctionnement 2023 (A+ B)		+ 223 085,73 €	

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses 2023 ont augmenté par rapport à 2022 (+ 28 736,40 €). Soit + 5,89 %
Plusieurs facteurs à cette **augmentation** :

- **60 Achat et variation de stock :**

Chap. : 60612- Combustible (12 546 €) +6,47 %

Chap. : 60631- Fournitures d'entretien (4 358,62 €) +132,68 %

- **61 Charges de services extérieurs :**

Chap. : 615221 -Entretien, réparations bâtiments publics (16785€)

Chap. : 615231 -Entretien, réparations voiries (26 622 €)

Chap. : 6168 - Autre primes d'assurances (2 614)

- **62 Autres services extérieurs :**

Chap. : 6232 - Fêtes et cérémonies (9 915 €) +99 %

- **63 Impôts et taxes :**

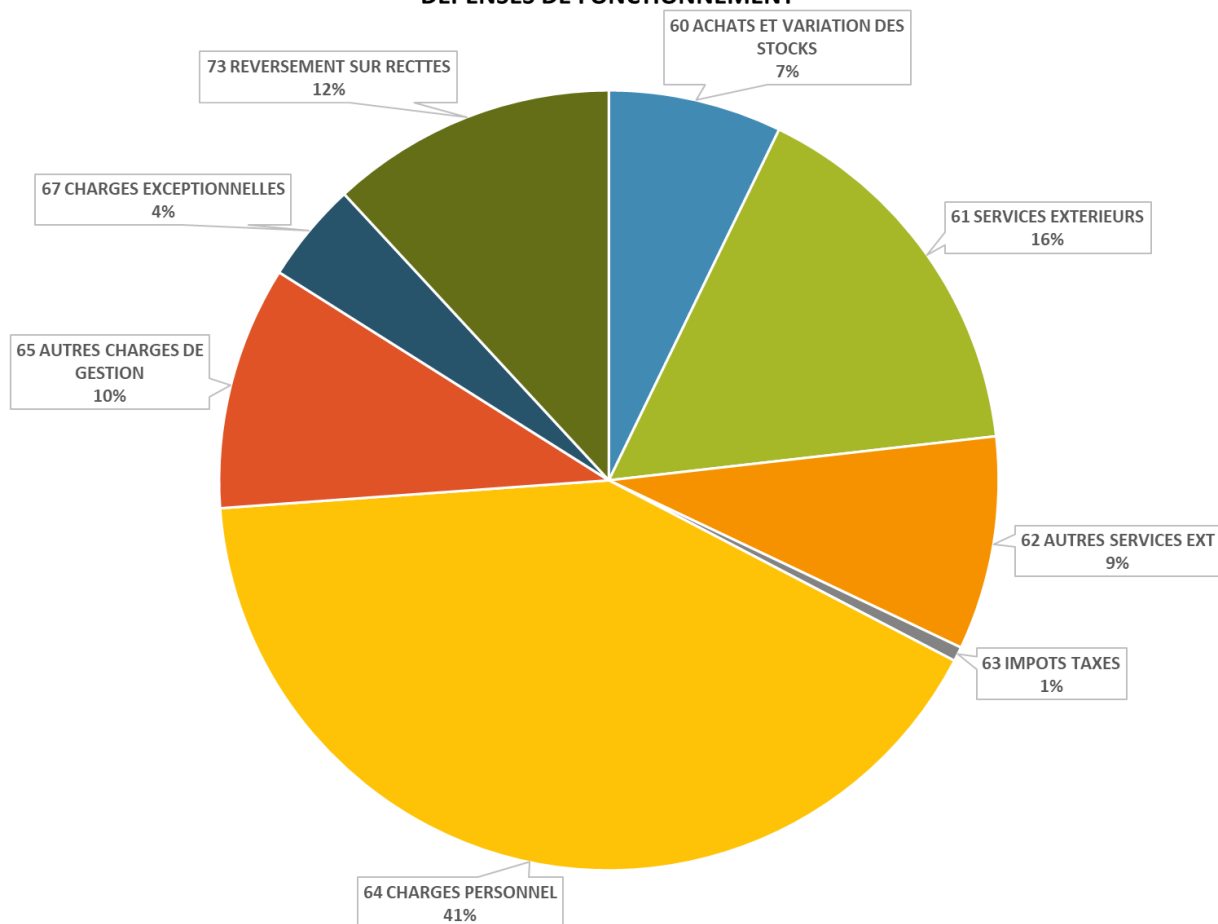
Chap. : 63512 -Taxe foncière (2 017 €) +37 %

- **64 Charges de personnel :**

Chap. : 6411 -Personnel titulaire (135 707 €) +2,4 %

Chap. : 6413 -Personnel non titulaire (13 387 € - Nadège

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement

Les recettes 2023 ont légèrement diminué par rapport à 2022, du fait principalement à la CFG qui avait été comptabilisé deux fois (186 136,32€) à cause d'un changement de date d'attribution.

Les aspects principaux en **augmentation** :

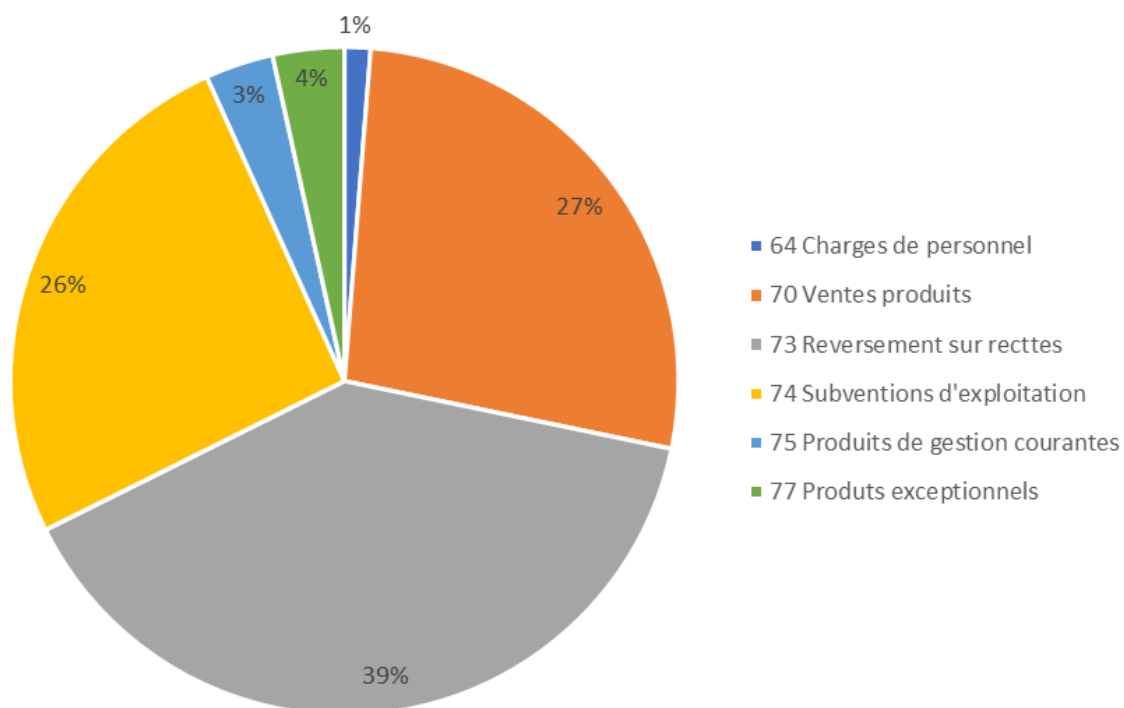
- **70 Ventes Produits fabriqués** :
Chap. : 7067 – Périscolaire (33 987 €) +23 %
Chap. : 70388- Carrière (122 973 €) + 381 % (revenu de la carrière)
- **73 Reversement sur recettes**
Chap. : 73111 Taxes foncières et d'habitation (236 043€)

En **baisse** :

- **74 Subventions d'exploitation**
Chap. : 7488 CFG (141 599 €) - 97% (c'est normal car en 2022 la commune a touché 2 CFG pour changement de calendrier)

A noter : Concernant la dotation forfaitaire de fonctionnement Chapitre : 7411 la baisse a l'air stoppée.

Recettes de Fonctionnement



I - La section d'investissement

Section d'investissement - Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Réalisés 2023	Reste à réaliser
Dépenses	487 383,37 €	58 945,62 €	36 883,86 €
Recettes	487 383,37 €	420 704,23 €	0 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		361 758,61 €	0 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		714 108,20 €	
Résultat d'investissement 2023 (A+ B)		+ 1 075 866,81 €	36 883,86 €

Les dépenses d'investissement :

Article	Op.	Libellé	Réalisations	%
	00	Financières	810,00	
020	00	Dépenses imprévues	0,00	0,00
165	00	Dépôts et cautionnements reçus	810,00	1,37
	000	Non Individualisées	1855,90	
2111	000	Terrains nus	0,00	0,00
21568	000	Autres matériels, outillages	495,48	0,84
2188	000	Autres immobilisations corporelles	1360,42	2,31
	16	Cimetière	10600,00	
2313	16	Constructions	10600,00	17,98
	15	Voirie Réseaux	13730,95	
2031	15	Frais d'études	8098,35	13,74
21571	15	Matériel roulant	0,00	0,00
2315	15	Installat°, matériel et outillage t	5632,60	9,56
	13	Ecole	17588,25	
2183	13	Matériel de bureau et informatique	130,80	0,22
2184	13	Mobilier	342,87	0,58
2313	13	Constructions	17114,58	29,03
	12	Bois	13329,72	
2117	12	Bois et forêts	13329,72	22,61
	11	Logiciel	1030,80	
2183	11	Matériel de bureau et informatique	1030,80	1,75
	18	Château	0,00	
2184	18	Mobilier	0,00	0,00
		TOTAL	58945,62	100,00

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Opérations financières : Restitution de la caution de M.et Mme ROSSET (810 €)
- Opérations non individualisées : vitrine affichage (495,48€) + illuminations Noël, perceuse + micro-ondes (1360,42€)
- Cimetière : Installation de 6 cavurnes (10 600,00 €)
- Voirie Réseaux :
Etudes : aménagement du bourg + échange parcellaire + bornage (8 098,35 €)
Installation tuyau pour busage + dispositif de marche forcée pour fête du village (5 632,30 €)
- Ecole : Ecran + chaises + projet école (17 114,58€)
- Bois : Travaux forêt
- Logiciel : Ecran + pc portable secrétaire de Mairie

Les recettes d'investissement :

Article	Op.	Libellé	Réalisations	%
10222	00	FCTVA	15 149,93 €	3,60
10226	00	Taxe d'aménagement	73 168,56 €	17,39
1068	00	Excédents de fonctionnement capital	270 000,00 €	64,18
192	00	Plus ou moins-values sur cession im	20 000,00 €	4,75
1321	15	Subv. non transf. Etat, établ. nati	24 651,74 €	5,86
1321	18	Subv. non transf. Etat, établ. nati	5 388,00 €	1,28
1341	18	D.E.T.R. non transférable	12 346,00 €	2,93
TOTAL			420 704,23 €	100,00

On observe que les recettes sont composées au chapitre 10 en grosse majorité (85%). Ce qui correspond aux Taxes d'aménagement, FCTVA et le report du résultat de fonctionnement 2022